

LIVRET D'ACCUEIL RÉSIDENT



**MAS ALAGH LORRAINE NORD
MONT SAINT MARTIN**

Vos clés d'entrée :

Ce livret a été élaboré par les équipes de l'ALAGH Lorraine Nord de Mont-Saint-Martin.

Il se fonde sur la connaissance des besoins des résidents, une expérience de dix ans d'accompagnement.

Les personnels ont souhaité vous (ou votre famille/tuteur) accueillir en vous facilitant l'accès à l'information.

Ce document est un outil qui vous sera utile tout au long de votre séjour. Il vous appartient.

Le personnel est à votre disposition en cas de difficultés de lecture.

Il est composé de deux parties :

- Une partie « livret » qui vous donne l'information sur la philosophie de la maison, les prestations proposées, l'organisation des services, le fonctionnement du lieu de vie, vos droits et obligations,
- Une partie « fiches pratiques » interactive qui vous permet de bénéficier d'informations pratiques actualisées en permanence et aussi de réagir éventuellement.

Ce livret est un guide qui a pour vocation de vous donner les clés du fonctionnement de l'établissement afin de vous permettre de mieux vous positionner, de faire des choix, de prendre des décisions, de faire des propositions, des suggestions, de prendre une place au sein de la collectivité.

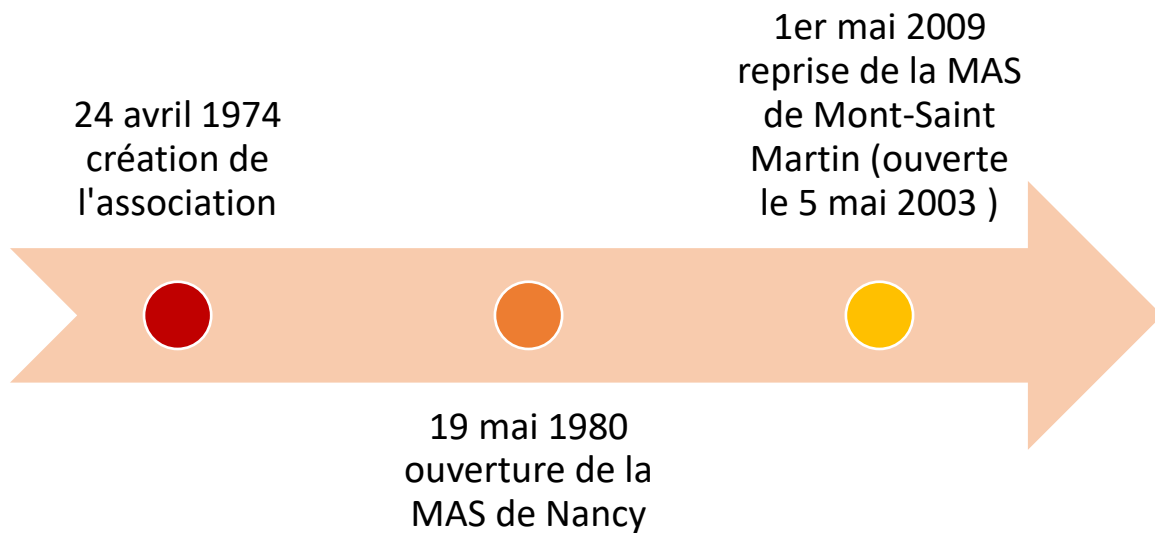
Il vise d'une part à conforter le lien social par une plus grande participation des résidents et d'autre part à vous informer dans le but de renforcer le respect réciproque.

Créée en 1974, l'Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés, association loi 1901, « a pour but d'apporter une aide matérielle et morale aux personnes de la région Lorraine, atteintes d'un handicap moteur. Elle a pour objet le fonctionnement et la gestion de maisons d'accueil spécialisées et éventuellement la création, seule ou en partenariat, d'autres structures identiques ou complémentaires s'y rattachant afin de répondre à des besoins nouveaux ou encore pris en compte ».

➤ Les orientations

L'ALAGH a été créée afin de permettre l'ouverture d'un établissement susceptible d'accueillir les personnes handicapées physiques adultes de la région lorraine et de leur offrir diverses alternatives.

➤ Quelques dates clés



➤ Les missions et finalités

Notre objectif est de mettre en œuvre le maximum de moyens afin de vous offrir des prestations pour un confort, une sécurité, une liberté, une vie sociale, une reconnaissance.

Celles-ci assurent le maintien de votre autonomie et le développement de vos capacités tout en veillant à votre bien-être. Elles vous permettent de trouver une qualité de vie en réponse à vos attentes et à vos besoins.

➤ Les trois modes d'accueil

Trois possibilités d'accueil vous sont proposées en réponse à vos besoins et suivant la notification de la CDAPH :

- Le séjour permanent à la MAS,
- Le séjour temporaire à hauteur de 90 jours par an,
- L'accueil de jour à la MAS.

➤ Les projets de l'ALAGH

Développer des modalités innovantes de prise en charge :

- Des appartements résidentiels avec ou sans service collectif et mise en réseau des différents services d'aide à domicile,
- Des résidences de groupe (petites unités de vie de 10 personnes) avec services collectifs et mise en réseau d'intervenants médicaux, paramédicaux, sociaux,
- Des appartements de vie, qui peuvent constituer une passerelle entre un mode de vie dans le milieu ordinaire et un mode de vie plus institutionnalisé.

Développer de nouveaux modes d'intervention dans une logique de réseau :

- Une aide et un accompagnement pour une qualité de vie des personnes adultes handicapées vieillissantes,
- La participation au réseau coordonné de prise en charge des personnes handicapées, en assurant une mission d'information et de formation (centre de formation déclaré),
- Un engagement auprès des établissements de formation.

ENTRER DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ALAGH

➤ Les modalités d'admission

Il s'agit :

- De la commission d'orientation de la MDPH orientation MAS,
- De la prise en charge délivrée par l'assurance maladie,
- De la décision d'admission à l'aide sociale (pour l'accueil de jour).

➤ Les frais de séjour

Les frais pris en charge :

- À la MAS, les frais de séjour peuvent être pris en charge par votre régime d'assurance maladie ou organisme assimilé.

Les frais à la charge du résident :

- Le forfait journalier (participation éventuelle de votre mutuelle complémentaire) + les frais divers (consommation téléphonique, accès au réseau câblé), les dépenses de soins remboursables ou non par l'assurance maladie non incluses dans le prix de la journée),
- Les garanties souscrites en matière d'assurance.

UN LIEU DE VIE A PROXIMITÉ DES 3 FRONTIÈRES

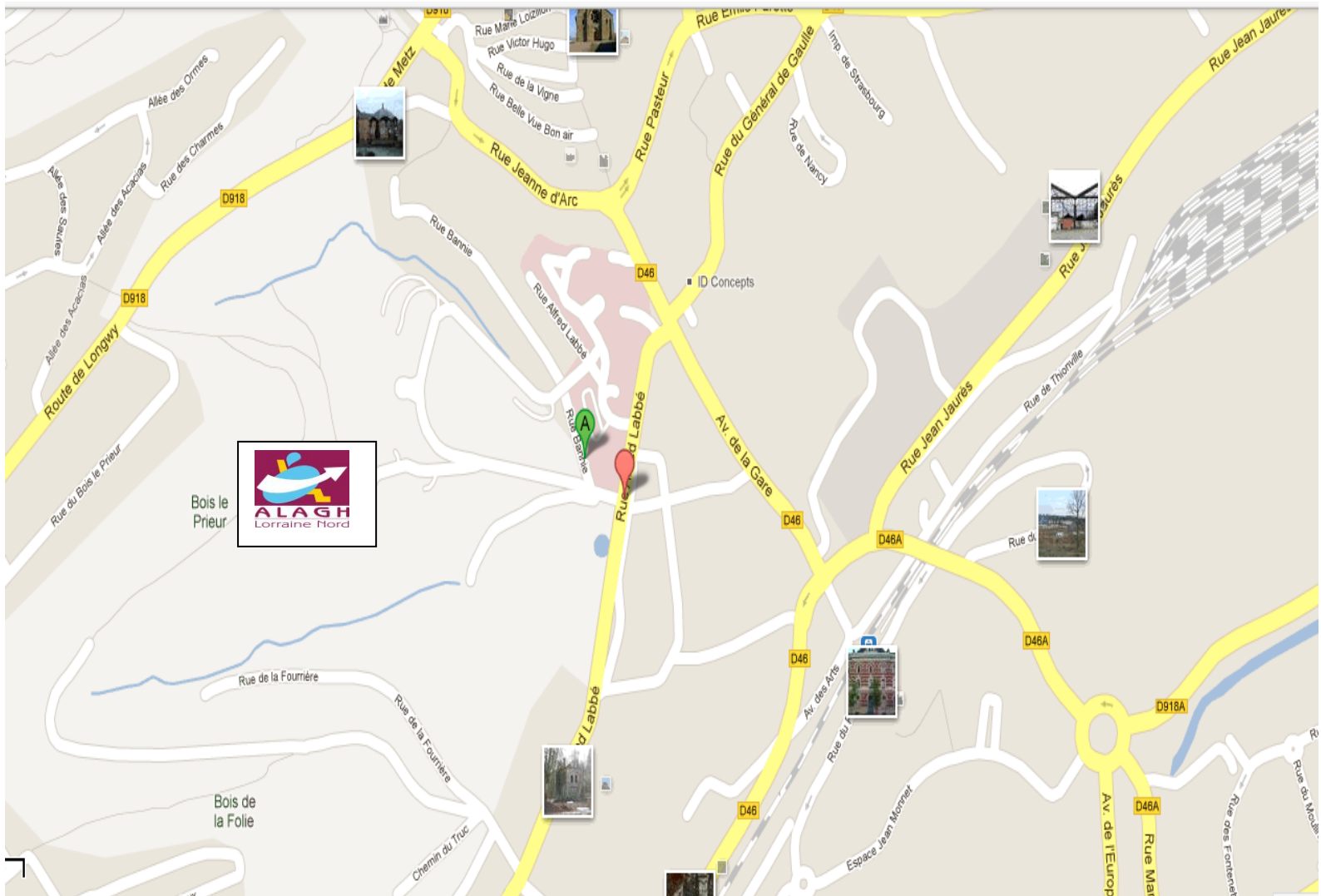
La Maison d'Accueil Spécialisée ALAGH Lorraine Nord est située proche du centre hospitalier de Mont-Saint-Martin.

Elle bénéficie d'un cadre verdoyant.



PLAN D'ACCÈS

S'orienter dans le quartier



VIVRE À LA MAS DE MONT SAINT MARTIN

➤ Une volonté affirmée

Être à l'écoute de votre projet de vie :

En partant de vos centres d'intérêts, l'Alagh vous aide à proposer, choisir, être acteur, aussi bien dans les actes de la vie quotidienne que dans la réalisation de votre projet de vie personnel. L'essentiel est de trouver un équilibre, du bien-être, en participant à la définition d'objectifs à court, moyen et long terme, en prenant des responsabilités, en affirmant votre place de citoyen.

Vous accompagner au quotidien :

Selon nos moyens, nous vous proposons une démarche d'accompagnement personnalisé. Nous veillons à répondre à vos besoins en évitant de vous absorber dans une réponse standardisée, ou tout est réglé d'avance, sans nouveautés possibles. Avec vous (ou votre famille/tuteur), nous souhaitons faire le tour des possibilités réelles qui s'offrent à vous et des moyens disponibles pour les mettre en œuvre dans votre vie quotidienne, en fonction de vos choix.

Vous apporter aide et assistance :

Une de nos priorités essentielles est de vous offrir des prestations pour un confort, une sécurité physique, matérielle, une vie sociale, une reconnaissance et une stimulation qui vous aideront à maintenir votre autonomie.

Chaque professionnel, en fonction de ses compétences, est présent pour vous aider à matérialiser votre projet de vie, à structurer votre temps et à concrétiser vos souhaits.

Vous prêter une attention particulière :

L'ensemble des professionnels accordera une attention particulière à la souffrance, à ses différents mode d'expression, qu'elle soit physique ou psychologique.

Le projet de vie du résident, élaboré conjointement entre le résident, sa famille (ou tuteur) et l'équipe pluridisciplinaire et ajusté régulièrement, est mis en place.

L'ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Les professionnels de l'Alagh se forment et innovent dans leurs pratiques pour mieux vous accompagner.

Depuis plusieurs années, les établissements de l'Alagh ont mis en place des commissions de travail pour améliorer en permanence la qualité des prestations.

Nous avons choisi de mettre le résident au cœur du dispositif.

Les professionnels de l'Alagh s'engagent à garantir un cadre bien-traitant, à mettre en œuvre la charte nationale définissant les principes éthiques et déontologiques (art. L-311-2, loi 02/01/2002), à améliorer autant que faire se peut le bien-être et le confort du résident, à favoriser l'ouverture sociale pour tous les résidents, aussi bien vers l'extérieur qu'en interne.

L'Alagh a signé en date du 30 juin 1999 la charte qualité de l'action sociale du département de Meurthe-et-Moselle.

LE FONCTIONNEMENT

L'organisation en place vise la qualité. Chaque professionnel apporte son savoir-faire. Vous trouverez dans les différents services une équipe de professionnels qui coordonnent leurs actions et sont à l'écoute de vos besoins, attentifs à vos demandes, dans le respect de vos droits et obligations.

Le Directeur

Il est le garant de la qualité du service rendu et de l'adaptation des prestations à chacune des situations individuelles et collectives. Il garantit les droits fondamentaux des personnes et met en œuvre les moyens de leur expression et de leur participation.

Il organise le fonctionnement de l'établissement et des services, afin de permettre la prise en charge globale des personnes accueillies. Il veille à améliorer en permanence la qualité de la prestation fournie, en recherchant l'optimisation des moyens alloués à l'établissement.

Les médecins

Un médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle, intervenant une fois par mois, assure une présence mensuelle.

La coordination et le suivi de vos soins sont assurés par un médecin de l'hôpital qui est présent à 10% sur la structure.

Les cadres

- Cadre de santé :

Le cadre de santé est en charge de l'équipe de rééducation, de l'infirmierie, des équipes du bio nettoyage ainsi que des équipes des aides-soignantes et aide médico-psychologique.

- Cadre éducateur :

Le cadre éducatif s'occupe de l'équipe d'éducateur et animateur de la structure, du bon fonctionnement de l'accueil de jour, du personnel de cuisine ainsi que des aides-soignantes et des aides médico-psychologique.

Pôle administratif et logistique

Le secrétariat

Deux secrétaires, sont présentes au sein de la structure.

Une d'entre elle s'occupe de l'accueil, du standard et de la logistique liée aux résidents.

La seconde, est en charge de l'administratif lié à la direction.

Le service entretien

L'agent de maintenance assure la maintenance du matériel de l'établissement, l'entretien des locaux, la bonne marche des installations (sécurité, entretien des véhicules et fauteuils roulants appartenant à l'établissement...). Il contribue aussi à l'embellissement de votre cadre de vie et à son adaptation.

Les prestations de service

Le linge plat et le linge des résidents sont traités par des prestataires extérieurs.

Le service restauration

Le cuisinier et les commis de cuisine

Ils assurent la livraison avec le fournisseur des repas. Ils sont présents sur la distribution et garantissent l'approvisionnement, la fabrication occasionnelle, la présentation et la distribution. Ils veillent à la présentation et à la qualité gustative des plats.

Les agents des services logistiques

C'est une équipe qui contribue à la qualité de l'hébergement, en maintenant le bon état de propreté de l'établissement et en réalisant le nettoyage des locaux dans le respect de la chaîne de l'hygiène.

Le Pôle vie quotidienne

L'assistante sociale assure la préparation, l'organisation et l'accompagnement de l'entrée individuelle dans l'établissement. Elle vise à favoriser votre intégration, afin de vous permettre d'investir votre nouveau lieu de vie en garantissant l'ensemble des médiations avec l'établissement, l'environnement, les relations avec la famille. Elle assure la représentation de vos intérêts auprès des instances concernées et des différents services à l'interne de l'établissement.

Le Pôle éducation

Il participe et accompagne votre projet de vie et contribue à servir votre épanouissement, en intégrant vos centres d'intérêt, vos attentes, vos besoins. Il propose des activités en lien avec vos attentes, vos besoins. Il propose des activités renouvelées, ludiques, artistiques, manuelles et sportives, dans un but de détente, de distraction, d'éveil et de valorisation de vos acquis. Il a pour mission de faire de la MAS un lieu à vivre, en vous aidant à organiser votre temps quotidien, en vous proposant de décider, de choisir parmi les suggestions et les propositions d'activités variées individuelles ou collectives.

Les animateurs extérieurs et bénévoles

Ils sont présents ponctuellement au cours de la semaine. Ils participent, en lien avec les autres professionnels, au maintien de la dynamique de la vie quotidienne. Ils sont recrutés pour leurs compétences.

Le Pôle social

Au sein de la structure, il y a une assistante sociale qui est présente au quotidien.

Elle s'occupe de l'administratif lié aux résidents, et est en lien avec les tuteurs ou curateurs. Elle a en charge des accueils temporaires.

Le Pôle thérapeutique et rééducatif

Le kinésithérapeute

Il vous fait bénéficier d'une rééducation d'entretien articulaire, musculaire, trophique et respiratoire. Il s'occupe de la confection et de l'entretien des petits et grands appareillages (corsets-sièges, chaussures, bas-varices...).

L'ergothérapeute

Il a pour vocation :

- D'entretenir et stimuler les capacités physiques et cognitives,
- De maintenir un confort et une autonomie dans les actes de la vie quotidienne par stimulation de la personne et/ou par l'apport d'aides techniques,
- D'aider au choix, après essai et conseil, du matériel médical (fauteuil roulant, coussin...) avec possibilité de visite à domicile pour l'accueil de jour.

La psychologue

Elle a pour mission d'appréhender la problématique personnelle des résidents, et de leur famille si besoin, dans les domaines de la vie affective, intellectuelle et comportementale. Elle doit conduire des entretiens individuels à l'usage des résidents, de façon à servir une investigation et un soutien d'ordre psychologique. Elle doit aussi traiter et capitaliser des informations utiles à l'ajustement du projet individuel de chaque bénéficiaire.

L'orthophoniste

Elle a pour mission de contribuer à la stimulation et au maintien des fonctions de la sphère oro-faciale. Elle doit mettre en place les séances de rééducation sur prescription médicale. Elle effectue une rééducation orthophonique pour des publics souffrant de pathologies particulières et atteints de troubles neurologiques.

Le service éducatif et soignant

Les infirmiers

Elles assurent les soins infirmiers réguliers ou ponctuels selon vos besoins, en portant une attention particulière à votre santé et à votre bien-être.

Les auxiliaires de vie, AMP, AS et agents de soins

De jour

Les aides médico-psychologiques, les aides-soignants et les agents de soins dispensent les soins de nursing et apportent une aide pour les actes de la vie quotidienne. Ils participent à l'animation et apportent un soin tout particulier à l'aspect esthétique au quotidien. Ils apportent leur contribution aux manifestations exceptionnelles et festives.

De nuit

Quatre professionnelles diplômées AMP ou AS assurent la surveillance de nuit.

VOTRE LIEU DE VIE

Vous êtes hébergé dans une chambre qui peut être aménagée à votre goût. Celle-ci fait partie intégrante et se trouve au cœur d'une collectivité régie par les règles utiles à son bon fonctionnement.

Votre chambre

C'est un espace privatif que vous pouvez personnaliser. D'une superficie de 16 m², elle est un espace semi-privé, que vous pouvez personnaliser pour partie (cf. règlement de fonctionnement). Equipée d'un lit individuel adapté, d'une sonnette d'appel, d'un espace toilette (WC et douche), de placards de rangement et d'une penderie. L'entretien courant est assuré par l'établissement. Une télévision est mise à disposition dans les chambres réservées aux accueils temporaires.

Les repas

Ils sont préparés et livrés par un prestataire. Il s'agit d'une cuisine traditionnelle qui intègre les régimes prescrits médicalement ou les demandes pour raisons religieuses. Les repas sont servis en salle à manger des unités de vie, selon les horaires suivants :

- Petit déjeuner 07h00 – 10h30
- Déjeuner 11h45 – 12h30
- Dîner 18h00 – 19h30

Les résidents prennent leur repas dans leur chambre sur prescription médicale. Les petits déjeuners sont servis en chambre ou dans la salle à manger.

Les sorties

Les établissements de l'Alagh sont largement ouverts sur l'extérieur et favorisent les sorties.

Pour les sorties individuelles, vous pouvez demander à être accompagné dans le cadre de vos sorties individuelles selon les capacités des encadrants et en fonction de l'organisation.

Les visites

Vos visiteurs sont les bienvenus. Pour des raisons de sécurité, les portes sont verrouillées en dehors des heures d'ouverture. Les cas particuliers sont soumis à l'avis de la Direction.

Les visites ne sont pas autorisées au moment des toilettes et des soins. Elles sont souhaitées en dehors des temps d'activités prévues, des modalités particulières d'entrée : le respect des règles de bienséance, de la vie privée, de la quiétude de l'ensemble des résidents, le respect des rythmes de vie de chacun est attendu de tous.

VIE PRATIQUE

Le courrier

Il est distribué chaque jour dans les boîtes aux lettres individuelles relevées par vos soins, ou si nécessaire avec l'aide d'un membre du personnel. Un envoi est effectué chaque jour à partir de l'accueil. Si vous le souhaitez, une aide peut être apportée pour la rédaction, lecture ou traitement de votre courrier ou communications téléphoniques.

Le téléphone

Vous pouvez téléphoner (prestation payante) ou recevoir des appels avec un numéro personnel dans votre chambre.

Le linge, le trousseau

Les vêtements personnels peuvent être entretenus par le service prestataire (à l'exception des vêtements non marqués). Il est conseillé de s'équiper de vêtements fonctionnels en quantité suffisante.

Se reporter à la liste indiquée lors de l'admission.

L'établissement fournit la literie : draps et couvertures (cf. fiche pratique) et le linge de toilette.

La pratique du culte

A votre demande, si vous ne pouvez pas le faire seul, vous serez mis en relation avec un ministre de votre culte, si celui-ci est officiellement reconnu et autorisé.

Le fauteuil roulant

Cette prestation est délivrée selon votre mode d'accueil.

Séjour permanent

L'achat, le renouvellement et l'entretien du fauteuil sont étudiés au cas par cas.

Séjour temporaire

Le renouvellement et l'entretien sont à la charge du résident. Une prise en charge est possible par l'assurance maladie. Les essais, conseils et prescriptions peuvent être proposés lors des séjours (cf. fiche pratique).

L'argent, les valeurs

En ce qui concerne l'argent et les valeurs, l'établissement offre les possibilités de déposer en sécurité dans le coffre de l'établissement des sommes d'argent, titres de paiement ou valeurs (conformément à la loi 92-614 du 06/07/1992). Dépôts et retraits sont effectués contre reçu 2 demi-journées fixes par semaine.

Si vous préférez conserver ces valeurs près de vous, sachez que l'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte.

VIE SOCIALE – LOISIRS

L'appareillage

Afin de préserver votre autonomie et votre confort, il vous est possible de bénéficier de conseils techniques des professionnels de l'établissement pour le choix, l'adaptation et l'entretien des aides techniques.

La prise en charge financière s'effectue en fonction des modalités d'accueil et de la convention CRAM/établissements, aide sociale/établissement.

Le point presse

Des journaux quotidiens ou hebdomadaires sont à votre disposition.

Les garanties souscrites en matière d'assurance

L'établissement a souscrit diverses garanties en matière d'assurance : responsabilité civile, multirisques, ...

Les activités, les loisirs

Vous souhaitez faire des suggestions ? Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec le service animation.

Des propositions sont faites par le service éducation-animation.
Vous pouvez faire savoir vos souhaits.

Vous souhaitez :

- Aller au théâtre,
- Aller à la piscine,
- Aller au cinéma,
- Aller voir un match de foot, de basket,
- Manger une pizza,
- Vous procurer un disque, un livre,
- Faire la fête...

Vous souhaitez participer à une activité :

- Musique,
- Chant,
- Equitation,
- Boccia,
- Piscine,
- Informatique, internet, multimédia,
- Ecriture, lecture,
- Dessin,
- Peinture....

Exprimez vos attentes au service éducation-animation.

VOS DROITS ET OBLIGATIONS

À votre égard, l'établissement s'engage :

- À vous recevoir dans l'établissement après une information, un dialogue préalable et l'obtention de votre accord,
- À vous informer des prestations proposées et de leurs conditions d'accès,
- À prendre en compte l'expression de vos besoins, attentes, centres d'intérêt,
- À vous assister dans les gestes de la vie quotidienne que vous ne pouvez pas effectuer seul,
- À vous faire bénéficier de prestations de qualité, appropriées à votre état, en apportant une attention particulière au soulagement de la douleur,
- À vous proposer des soins de qualité, d'un accompagnement individualisé dans le respect de votre personne,
- À vous donner les possibilités de participer à des activités culturelles, sociales et sportives, en fonction de vos centres d'intérêt,
- À entendre vos observations, propositions et réclamations,
- À vous inciter à collaborer aux décisions prises à votre endroit,
- À vous reconnaître responsable de vos actes,

- À vous assurer un espace personnel dans le respect de votre intimité, le maintien de votre autonomie, dans le respect de votre dignité en toutes circonstances,
- À respecter vos droits de circuler librement, d'aller et venir, de recevoir du courrier, de constituer, entretenir et développer votre réseau social,
- À respecter votre identité, en prenant en compte votre passé, présent et vos projets, vos croyances, convictions et culture, en vous donnant la possibilité, dans la mesure du possible, de suivre les préceptes de votre religion sans entraver la liberté des autres,
- À vous assurer la sécurité et le confort d'un lieu collectif, une protection particulière à l'usage des plus vulnérables,
- À garantir l'accès et la confidentialité des informations qui vous concernent,
- À évaluer ces prestations,

Les données concernant les personnes sont soumises à la loi du 06/01/78 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret professionnel. La personne peut exercer son droit d'accès aux informations, un médecin responsable ou le Directeur.

LES PROFESSIONNELS ATTENDENT DE VOUS

- Un recours judicieux aux prestations de l'établissement et des services du personnel, dans les limites de leurs compétences et de leur temps de présence,
- Votre respect de l'organisation du travail prévue dans un souci d'équité, et que vous facilitiez son fonctionnement en prévenant de vos absences dans les délais impartis,
- Votre participation aux instances de négociations et lieux de parole,
- Civisme et solidarité envers les autres,
- Discrétion par rapport à soi-même et par rapport aux autres,
- D'exprimer vos besoins, souhaits et de faire des suggestions,
- De rechercher l'information et de la relayer, dans la mesure de vos capacités,
- De participer à l'ajustement de votre projet de vie,

ILS VOUS DEMANDENT

- De collaborer à votre projet de soins,
- Votre contribution selon vos capacités au maintien de votre autonomie,
- D'entretenir un rapport courtois et respectueux avec les résidents, le personnel et les visiteurs,
- De respecter l'application de la disposition prévue au règlement de fonctionnement, de ne pas empiéter sur la liberté d'autrui,
- De respecter les opinions des autres,
- De ne pas exercer de prosélytisme dans l'établissement,
- D'accepter que votre espace privé devienne à certains moments un lieu de travail, où interviennent des professionnels, avec les conséquences que cela impose,
- De mobiliser vos ressources propres et celles de votre réseau social,
- Le respect des consignes de sécurité,
- L'assistance dans les situations d'urgence en fonction de votre capacité personnelle,
- De respecter l'intégrité physique et morale du personnel de la MAS.

POUR FAVORISER VOTRE PARTICIPATION

Un ensemble d'instances a été créé pour recueillir votre avis, vos suggestions, acter ce qui est dit, affirmer votre identité et prendre votre place dans la société.

Des espaces d'échanges

L'assemblée mensuelle des résidents

Il s'agit d'un temps collectif de rencontre et de parole, de suggestions, de propositions, de décisions collectives, d'informations, d'échanges, conduit par le Directeur.

Il est conçu comme un lieu de confrontation positive de points de vue, ouvert aux résidents de la MAS, au personnel, un lieu d'expression démocratique avec pour règle principale le respect de l'autre. Il doit permettre la participation de chacun.

Les Projets Accompagnement Individuels.

Chaque année, le projet d'accompagnement des résidents est revu par l'équipe de l'unité. Il y a un passage en synthèse avec le résident, la famille, ou le représentant légal. On y évoque le parcours de vie du résident mais aussi ces objectifs de vie.

Le Conseil de la Vie Sociale

(Art. 311-4)

C'est une instance réglementaire de consultation, de propositions et d'informations.

Elle est composée de membres élus (résidents, familles, personnel). Les résidents élus y ont une fonction de représentation de l'ensemble des résidents. L'avis des familles y est également sollicité. Les familles élues y ont une fonction de représentation de l'ensemble des familles (cf. fiche pratique).

Les réunions d'unités

Ce sont des instances où l'ensemble des résidents d'une même unité évoque leurs points de vue sur la vie en collectivité.

Du support d'informations

La page Facebook

Une page Facebook de la MAS de Mont Saint Martin a été créée. On y partage des moments de vie de la structure, les animations, les temps fort de la vie des résidents. Les familles, les amis ou des proches des résidents peuvent les voir mais aussi leur envoyer des petits mots.

La fiche satisfaction

Elle vous permet de vous exprimer par écrit et de façon anonyme si vous le souhaitez. Elle vous offre la possibilité à tout moment de donner votre avis, de faire des propositions.

Toute suggestion sera la bienvenue. Elle contribuera à l'amélioration des prestations, à une meilleure prise en compte de vos besoins.

Placée en libre-service à l'entrée de l'établissement, elle peut être remplie par les résidents, leurs familles, leurs visiteurs....

Une boîte à idées est à votre disposition pour le dépôt de vos propositions.

Le présent livret d'accueil est établi en regard des textes réglementaires en vigueur. Il sera ajusté et complété en fonction des textes à paraître.

Le Conseil d'Administration

Cofondatrice
Dr Irene PIERRE
15C Boulevard Joffre
54000 NANCY

Le Bureau

Président
Hugues de VALONNE
14 Avenue Boffrand
54000 NANCY

Vice-président délégué
François-Richard JOUBERT
15A Boulevard Joffre
54000 NANCY

Vice-présidente
Dr Marie-Yvonne GEORGE
44 Allée des Pins
54800 VILLERS-LES-NANCY

Secrétaire Générale
Odile SIMONIN
21 rue du Château
54210 LUPCOURT

Trésorière
Marie-Louise LIGER
11 rue Edouard Pierson
54000 NANCY

Les Administrateurs

Czeslaw BARTELA
80 rue de la Grande Corvée
54800 VILLERS-LES-NANCY

Yves BATON
7 Chemin des Maix
54425 PULNOY

Jean-Rene BERTHELEMY
35 rue de Laxou
54000 NANCY

Dr Bertrand BRUGEROLLE de FRAISSINETTE
30 rue de la République
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Me Louis BONET
16 rue de Saintfontaines
Bât. B - Entrée 4
54000 NANCY

Josette BURY
44 rue de la Haie Le Comte
54130 SAINT-MAX

Me François JAQUET
8 rue du sergent Bobillot
54000 NANCY

Jean-Paul LACRESSE
21 rue Jules Verne
54410 LANEUVEVILLE DVT NANCY

Dr Philippe LERNOULD
61 rue Dupont des Loges
57000 METZ

Dr Alexandra MEYER
18 Clos du Moulin
54420 SAULXURES LES NANCY

Sylvie PETIOT
8 rue François
54000 NANCY

Pr Gilbert THIBAUT
19 rue Theuriet
54000 NANCY

Marie PARENT
Présidente
Ville et Services
112 avenue du Général Leclerc
54800 Villers-Lès Nancy

marief54.parent@gmail.com

Les responsables opérationnels

José SALAS
Directeur général
MAS et FAM - NANCY
1681 Avenue Raymond Pinchard 54000 Nancy
MAS - MONT-SAINT-MARTIN
101 rue de la Bannière 54350 Mont-Saint-Martin
SSIAD VILLERS-LES-NANCY
2, bis rue Sainte-Odile 54800 Villers-Lès-Nancy

Dr Myriam SAINT-EVE
Médecin MPR
1681 Avenue Raymond Pinchard
54000 NANCY

SAVS RAPH 54

SOINS A DOMICILE
VILLERS-LES-NANCY

SPASAD
VILLERS-LES-NANCY

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Membres du Conseil de la Vie Sociale – ALAGH Lorraine Nord Mont-Saint-Martin

TITULAIRES

CUVILLIER Guillaume *Président*

BOUTHIER Marie-Line

CLOSSET Gilbert

CZERNECHI Vincente

DE VALONNE Hugues

HUBERT Jeanine

LERNOULD Philippe

MAHILLON Anne-Laure

MERTIENS Danielle

MILLET Claudine

NOWAK Frédérique

PIERRET Aurore

SALAS José

THIBAUT Gilbert

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

CZERNECHI Vincente

PIERRET Aurore

NOVALI Patricia (suppléante)

REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION ALAGH

SALAS José

DE VALONNE Hugues

LERNOULD Philippe

LES VISITES

À l'attention des résidents et des visiteurs

Les visites sont libres tous les jours aux conditions suivantes :

- Se présenter à l'accueil et dire à qui l'on rend visite,
- L'accueil se fera un plaisir de vous informer,
- Si l'accueil est fermé, informer le personnel de service de la présence de visiteurs dès votre arrivée,
- Respecter l'organisation du service et la vie privée des autres résidents,
- Respecter les activités dans lesquelles les résidents sont engagés et pour lesquelles l'établissement a mis en œuvre une organisation et des moyens,
- Les visites ne sont pas autorisées pendant les toilettes et les soins.

Les visiteurs sont invités, s'ils le souhaitent, à participer aux animations collectives en cours (fêtes, spectacles...).

Les visiteurs et les personnes étrangères au service ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux professionnels, ni dans les espaces privés des résidents sans autorisation.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Respecter l'interdiction de fumer,
- Fermer la porte de la chambre en sortant,
- Prendre connaissance des consignes en cas d'incendie, et se conformer aux instructions qui y sont portées,
- Accueillir la personne extérieure que vous faites intervenir,
- Chacun est responsable de ses visiteurs.

Du respect de ces règles dépend la sécurité de tous.

LES ABSENCES

Vacances, week-end, sorties personnelles À l'heure ou à la journée (accueil de jour) Les modalités pour s'absenter

Les modalités d'absence font l'objet d'une clause dans le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

À ce titre, elles doivent être respectées.

Ces règles ont pour objet votre sécurité, l'organisation des services, la rationalisation des moyens, le respect des prestations prévues à votre usage (repas, préparation des médicaments, séances de kiné, organisation des levers...).

Pour la MAS

Toute absence fait l'objet d'une information écrite au Directeur, par le biais du calendrier trimestriel. Toute autre absence doit respecter les délais suivants :

- 48 heures à l'avance pour un week-end,
- 15 jours à l'avance pour une absence inférieure ou égale à trois semaines,
- 1 mois à l'avance pour une absence supérieure à trois semaines.

Il faut savoir que les absences pour vacances sont limitées à 5 semaines par année civile. Au-delà, votre chambre pourra être mise temporairement à la disposition de l'établissement.



MAS ALAGH Lorraine Nord
101, rue de la Bannie
54350 MONT-SAINT-MARTIN

☎ Tél : 03.82.24.00.00

Fax : 03.82.24.00.01

@ Mail : contact-msm@alagh.org